

Le beau 13e siècle. Royaume de France, Empire allemand et Italie, 1180-1270 »

Les bornes chronologiques qui correspondent à deux dates politiques évidentes (avènement de Philippe-Auguste et mort de saint Louis) ont surtout pour but de délimiter précisément l'intervalle dans lequel peuvent être choisis les documents proposés aux étudiants. Il est clair qu'elles ne présentent pas le même intérêt selon le champ historique ou le pays que l'on étudie. Sur moins d'un siècle ce sont trois espaces politiques qui sont à prendre en compte : le royaume de France ; le royaume d'Allemagne et ceux qui lui sont associés au sein de l'empire (Arles, Italie du Nord et, à partir du règne d'Henri VI, Italie du Sud et Sicile) ; le reste de la péninsule italienne : Etats pontificaux, principales républiques urbaines (Florence, Gènes, Milan, Venise).

L'intitulé, qui emprunte une formule souvent employée pour le royaume de France, invite à privilégier les éléments de dynamisme propres à la période : croissance rurale et urbaine ; essor des activités économiques et commerciales (foires de Champagne, origines de la Hanse, marchands italiens) ; renforcement du pouvoir des gouvernants (rois, papes, républiques urbaines) ; essor artistique du gothique ; développement et circulation des savoirs (naissance des Universités) ; apparition de nouveaux ordres religieux et de nouvelles formes de spiritualité (Ordres Mendiants et ordres militaires par exemple). Les aspects de l'expansion hors des frontières des Etats concernés (Croisades en Terre Sainte, conquête de la Prusse) sont à considérer dans la mesure où ils illustrent ce dynamisme et ont des répercussions au sein de ces Etats mais ils ne sont pas au coeur de la question. On n'oubliera pas de s'intéresser aux limites de ce dynamisme et à sa « part d'ombre » (ainsi la lutte anti-hérétiques dans le Languedoc ou en Italie du Nord, les conflits entre le pape et l'empereur...). Même si l'intervalle chronologique est restreint, les champs concernés sont nombreux : on limitera donc le degré de précision des aspects événementiels afin de se concentrer sur les tendances principales, les innovations majeures, la mesure des phénomènes observés et les mécanismes en jeu. Par exemple, on n'attendra pas des candidats une connaissance trop fine de la chronologie politique propre au royaume d'Allemagne ou des évolutions et des luttes politiques entre les cités italiennes.

-Jean Kerhervé, Histoire de la France : *la naissance de l'état moderne, 1180-1492*, Hachette, coll. Carré Histoire, 1998

-Michel Parisse, *Allemagne et empire au Moyen Âge*, Hachette, coll. Carré Histoire, 2002

-Jean-Pierre Delumeau et Isabelle Heullant-Donat, *L'Italie au Moyen Âge Ve-XVe siècles*, Hachette, coll. Carré Histoire, 2000

-Michel Kaplan (dir.) *Histoire médiévale - Tome 2, Le Moyen Âge XIe-XVe siècles*, Bréal, coll Grand Amphi, 1998.

L'Atlantique au XVIIIe siècle

Le précédent texte de cadrage (session 2013) avait insisté sur la nécessité d'une approche globale de l'Atlantique, dans la perspective d'une histoire transnationale et comparatiste. Cohérente avec les tendances actuelles de la recherche, une telle approche doit bien rester l'horizon de la préparation, en privilégiant pratiques et objets qui concourent à l'unité de cet espace. Si l'aire étudiée peut en première analyse se définir comme un océan et les façades des trois continents qui le bordent, ce sont bien les espaces (et ensuite les individus) impliqués dans les échanges atlantiques au XVIIIe siècle qu'il conviendra de prendre en compte. On s'appuiera donc d'abord sur l'étude des phénomènes de circulation, de confrontation ou de métissage, dans les domaines économique, militaire, politique, culturel ou démographique. On y intégrera les conditions (géographiques, financières, techniques) de ces échanges, ainsi que leurs effets. La question ne se réduit cependant pas à une étude de flux. Les populations littorales, les grands ports, les métropoles, les économies et les sociétés coloniales, certaines aires d'approvisionnement, dans la mesure où ils participent ou résultent, au moins en partie, de ces échanges, sont à intégrer. Enfin, le XVIIIe siècle sera entendu des années 1680 (1685 Code Noir, 1689 accession de Guillaume d'Orange au trône d'Angleterre) jusqu'à la période révolutionnaire comprise, dont on bornera raisonnablement l'étude à l'année 1804 (indépendance haïtienne).

-Paul Butel, *Histoire de l'Atlantique : De l'Antiquité à nos jours*, Paris, Perrin, 2012.

